

N°11-05-2016 : APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA GIRONDE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, et notamment son article 5,

Monsieur le Maire présente l'arrêté de projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Podensac et de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne étendue aux Communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions du 12 avril 2016, proposée par Monsieur le Préfet

Article Premier : Il est proposé de fixer un projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de Podensac et de la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne, étendue aux communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions, membres de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie.

Article 2 : La liste des 25 communes intéressées par le projet de fusion-extension est la suivante :

- Pour la Communauté de Communes de Podensac :
- ARBANATS, BARSAC, BUDOS, CERONS, GUILLOS, ILLATS, LANDIRAS, PODENSAC, PORTETS, PREIGNAC, PUJOLS-SUR-CIRON, SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET et VIRELADE ;
- Pour la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne :
- BEGUEY, CADILLAC, DONZAC, GABARNAC, LAROQUE, LOUPIAC, MONPRIMBLANC, OMET et SAINTE-CROIX-DU-MONT ;
- Les 3 communes suivantes, membres de la Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie :
- LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET et RIONS.

Le Conseil Municipal décide de :

Valider la proposition du projet de périmètre de la future Communauté de Communes issue de cette fusion-extension.

Vote : 9

Pour : 7

Contre :

Abstention : 2

3. QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement du contrat JVS : Monsieur le Maire précise que le contrat arrive à son terme au 30 juin 2016. Le contrat a été renouvelé pour 3 ans
- Libération du logement communal au 1^{er} juillet : Monsieur VIMENEY Stéphane a envoyé un courrier de préavis de son logement à Duffau pour le 1^{er} juillet.
M. Le Maire demande l'avis du Conseil sur une possible mise en gérance du logement auprès d'une agence immobilière.
Il présente une proposition de Square Habitat de Podensac.
- Les panneaux de signalétiques devraient être installés début juin.

La séance est levée à 20 h 30